

2016

70 ans de la masso-kinésithérapie et 10 ans de l'ordre

Un évènement a marqué la journée du 8 septembre :

Un colloque placé sous le haut patronage du Ministère des affaires sociales et de la santé s'est déroulé à la cité des Sciences et de l'Industrie à Paris sur le thème :

« Kinésithérapie et nouvelles technologies, quelle place pour l'humain ? »

Une journée très riche en débats, échanges et réflexions, portant sur :

- la relation à l'humain à l'heure des outils connectés,
- la santé de demain, les besoins étant infinis mais les ressources limitées,
- la prise en compte de la notion de bien être,
- la nécessité d'évaluation des techniques de kinésithérapie,
- le problème d'attractivité des hôpitaux pour les MK,
- le problème de la formation des MK (terrains de stage)

Devant tant de changements les Masseur-Kinésithérapeutes ont et auront toujours une place prépondérante auprès du patient pour une prise en charge globale.

Pour l'avenir de notre profession, Il faut continuer à redessiner les contours de la masso-

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

7 bis boulevard du Lycée - 74000 ANNECY -

Standard : 04 50 67 56 27 - Courriel: cdo74@ordremk.fr - Site : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** 510 586 357 00012



kinésithérapie de demain, travailler en relation avec les autres professionnels de santé, réfléchir à la répartition territoriale, s'intégrer dans les directives européennes et tout en restant vigilant afin de ne pas mettre en danger les patients, lutter contre les dérives thérapeutiques....

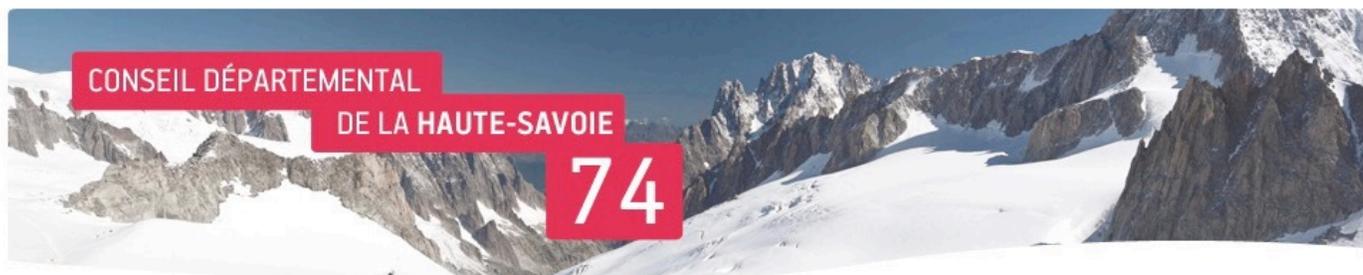
Le CNO s'engage dans cette voie pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

Brigitte Vincent

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

7 bis boulevard du Lycée - 74000 ANNECY -

Standard : 04 50 67 56 27 - Courriel: cdo74@ordremk.fr - Site : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** 510 586 357 00012



ELECTIONS 2017

Comme tous les trois ans, **des élections ordinales** auront lieu pour les trois niveaux :
départemental, régional, et national.

La réforme territoriale, entraînant la fusion de la région Rhône Alpes avec l'Auvergne, ainsi que l'introduction de la parité, vont modifier profondément ces scrutins.

Retenez surtout que les candidatures pour ces futures élections de 2017 devront être présentées en BINOME, un homme et une femme.

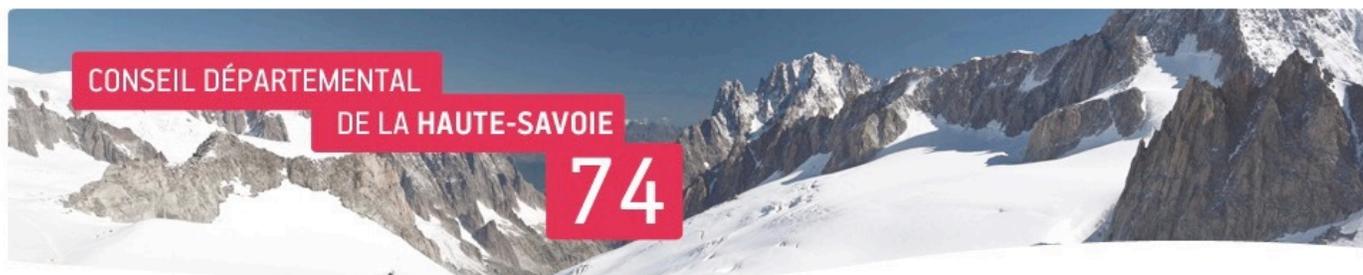
Vous serez informés plus précisément, au fur et à mesure de la sortie des décrets concernant les nouvelles modalités de ces élections. Si vous êtes intéressés à devenir un(e) élu(e) au Conseil départemental de l'Ordre, soyez les bienvenus : la profession et l'Ordre ont besoin de renouveler régulièrement leurs élus, venez nous rejoindre.

Pour plus d'informations visitez régulièrement notre site <http://hautesavoie.ordremk.fr/> ou nous contacter au 04 50 67 56 27.

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

7 bis boulevard du Lycée - 74000 ANNECY -

Standard : 04 50 67 56 27 - Courriel: cdo74@ordremk.fr - Site : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** 510 586 357 00012



RESPECT DES REGLES D'HYGIENE ET DE PROPRETE DES CABINETS



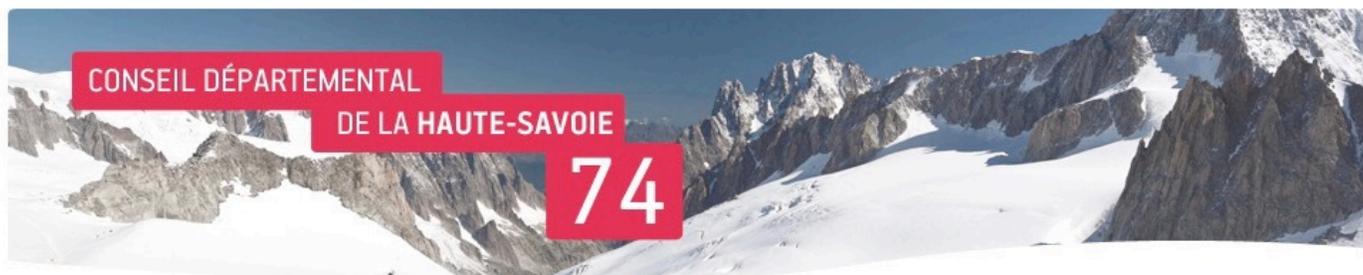
Rappel du code déontologie des MK article R 4321-114.

« Le masseur-kinésithérapeute dispose, au lieu de son exercice professionnel, d'une installation convenable, de locaux adéquats permettant le respect du secret professionnel et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature des actes qu'il pratique. Au domicile du patient, le masseur-kinésithérapeute doit, dans la limite du possible, disposer de moyens techniques suffisants. Dans le cas contraire, il propose au patient de poursuivre ses soins en cabinet ou dans une structure adaptée. Il veille notamment, en tant que de besoin, à l'élimination des déchets infectieux selon les procédures réglementaires. Il veille au respect des règles d'hygiène et de propreté. Il ne doit pas exercer sa profession dans des conditions qui puissent compromettre la qualité des soins ou la sécurité des personnes prises en charge.»

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

7 bis boulevard du Lycée - 74000 ANNECY -

Standard : 04 50 67 56 27 - Courriel: cdo74@ordremk.fr - Site : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** 510 586 357 00012



SOIREE CDOMK 74 - LE 20 OCTOBRE 2016

NOVOTEL ATRIA ANNECY.

Suite au succès de notre dernière édition, nous vous informons que le CDOMK 74 organise une nouvelle soirée le jeudi 20 octobre 2016 à L'hôtel NOVOTEL Centre ATRIA à Annecy sur le thème :

**« Masseur Kinésithérapeute, activités thérapeutiques...
non thérapeutiques... »**

Vous avez des compétences ! Est-il possible de toutes les valoriser ? Vous avez un projet ? C'est peut-être le moment... Des réflexions, des notions, des débats seront au cœur de cette soirée.

Un apéritif dinatoire vous sera offert en début de soirée.

Venez nombreux, **inscription avant le 15 octobre 2016**... Attention places limitées.

Un bulletin d'inscription vous sera prochainement adressé par mail (pensez à actualiser votre adresse).

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

7 bis boulevard du Lycée - 74000 ANNECY -

Standard : 04 50 67 56 27 - Courriel: cdo74@ordremk.fr - Site : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** 510 586 357 00012